

MINISTERE DE LA JUSTICE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES  
STATISTIQUES SECTORIELLES

**BURKINA FASO**

\*\*\*\*\*

*Unité-Progress-Justice*

**TERMES DE REFERENCE DU CASEM DE L'ANNEE 2019 DU MINISTERE DE LA  
JUSTICE**

avril 2019

## CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le ministère de la justice a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique gouvernementale en matière de justice. A ce titre, il assure l'exécution et le suivi des actions issues de la Politique sectorielle justice et droits humains (PSJDH). En plus de cette politique, le ministère met en œuvre des actions issues du pacte national pour le renouveau de la justice adopté en mars 2015 et qui constitue un document d'orientation des actions du ministère.

Par ailleurs, le Gouvernement du Burkina Faso s'est inscrit ces dernières années dans une dynamique de reddition des comptes qui oblige chaque département ministériel à mener ses actions dans une démarche conforme aux exigences d'une gestion axée sur les résultats. Cela implique pour les ministères et institutions un point d'honneur à mettre sur les critères de transparence et de performance.

Aussi, pour que les politiques publiques aboutissent à des résultats probants au profit des citoyens, des stratégies de pilotage, de suivi et d'évaluation ont été mises en place. C'est dans cette perspective que le Conseil d'administration du secteur ministériel a été institué par décret n°2005-483/PRES/PM/MFPRE du 27 septembre 2005, portant création, attribution, composition et fonctionnement des organes d'administration, de gestion et d'évaluation. Cet organe est chargé de valider les programmes d'activités, d'adopter les rapports d'activités et de prendre des décisions pour une mise en œuvre optimale des politiques sectorielles.

Pour consolider ses acquis et accompagner au mieux le processus de développement du pays, le ministère de la justice a pour objectif de rendre non seulement la justice plus performante, plus protectrice des droits et libertés (qu'ils soient individuels ou collectifs), mais aussi d'assurer la crédibilité de la justice.

Cependant, avec l'avènement et la montée du terrorisme au Burkina Faso, le département en charge de la justice se trouve confronté à de nombreuses difficultés. Ainsi, des stratégies nouvelles sont entrain d'être mises en place pour éradiquer ce fléau qui met à rude épreuve le quotidien des Burkinabè. En effet, la justice demeure un maillon incontournable de la lutte contre ce terrorisme. Ainsi, pour une meilleure efficacité des actions en matière de crimes économiques et financiers, conformément aux principes de l'État de Droit et au respect des droits de la personne humaine, le législateur burkinabè a adopté la loi n°005-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée, et la loi n°006-2017/AN portant création, organisation et fonctionnement d'un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme.

Au regard des enjeux de l'heure, il est plus que jamais urgent de veiller à rendre ces structures plus opérationnelles et performantes dans le souci de chercher des pistes de solution et ce de façon participative. C'est dans cette optique que l'« **Efficacité de la justice face aux défis de la lutte contre le terrorisme et la criminalité économique et financière : Etat des lieux et perspectives** » a été choisi comme thème de ce présent CASEM. Aussi, pour l'atteinte des objectifs du ministère, il est impératif d'évaluer les performances des structures et d'assurer la cohérence des activités à venir avec les documents d'orientation.

## **I- OBJECTIFS**

Le CASEM de l'année 2019 du Ministère de la justice poursuit les objectifs suivants :

- identifier des obstacles et des pistes de solution en lien avec le thème du CASEM ;
- adopter le rapport d'activités 2018 du ministère ;
- adopter le programme d'activités 2019 du ministère ;
- adopter le plan ministériel ;
- adopter le rapport d'évaluation ;
- présenter les statistiques judiciaires.

## **II- RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de ce CASEM, les résultats suivants sont attendus :

- des obstacles et des solutions relatifs au thème du CASEM sont identifiés ;
- le rapport d'activités 2018 du ministère est validé ;
- le programme d'activités 2019 du ministère est adopté ;
- le plan ministériel est adopté ;
- le rapport d'évaluation est adopté ;
- les statistiques judiciaires sont présentées.

## **III- METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Pour l'organisation du CASEM, il sera mis en place un comité d'organisation. Le thème du CASEM sera développé à travers un panel animé par :

- un représentant du pôle judiciaire de lutte contre les crimes économiques et financiers ;
- un représentant du pôle judiciaire de lutte contre le terroriste ;
- un représentant de la garde de sécurité pénitentiaire ;
- un représentant du ministère des droits humains et de la promotion civique ;
- un représentant de la Cellule nationale de traitement de l'information financière.

Chaque panéliste disposera de 10 minutes maximum pour présenter sa communication.

Les autres communications se dérouleront en plénière suivie de débat.

## **IV- DATE ET LIEU DU CASEM**

Le CASEM aura lieu sous la présidence de Monsieur le Ministre de la justice, **le vendredi 21 mai 2019** à la salle de conférence de **la Direction générale des Douanes à Ouaga 2000** conformément au programme joint en annexe.

## **V- DEPLACEMENT**

Chaque localité (Cour d'Appel, établissement pénitentiaire) est chargée d'organiser **le déplacement des participants au CASEM par co-voiturage**. Par ailleurs, **le président de la juridiction ou le procureur concerné** est chargé de l'organisation pratique du co-voiturage.

La prise en charge se fera conformément aux textes en vigueur.

## LISTE DES PARTICIPANTS

La liste des participants (145 personnes) à ce CASEM 2019 se présente comme suit :

<b><i>Participants au CASEM</i></b>	<b>Nombre</b>
<b><i>1. Chancellerie</i></b>	<b>36</b>
Cabinet (Ministre (1), Directeur de cabinet (1), conseillers techniques (3), Chargés de Mission (3), DGGSP (1), SP/CONAHDA (3))	12
Inspection Technique des Services (IGS (1), 03 inspecteurs techniques (Magistrat, Greffier en Chef, GSP))	04
Secrétariat général (Secrétaire général, 03 Chargés d'études)	04
Directions générales (DG)	3
Directions centrales	11
PA/PNJ (Régisseur et chef d'équipe)	2
<b><i>2. Directeurs régionaux de la Garde de Sécurité pénitentiaire</i></b>	<b>3</b>
<b><i>3. Directeurs d'établissements pénitentiaires</i></b>	<b>15</b>
i. Directeurs de MAC (Dédougou, Tenkodogo, Ouahigouya, Djibo, Dori, Fada, Nouna, Banfora, Tougan, Diapaga, Bobo, Manga, Ouagadougou)	13
ii. Directeur de la PHS	1
iii. Directeur du CPAB	1
Directeur CERMICOL	1
<b><i>4. Structures rattachées</i></b>	<b>3</b>
Directeur général de l'ENGSP	1
Secrétaire général de l'ENGSP	1
Directeur général du Fonds d'assistance judiciaire	1
<b><i>5. Cours d'appel</i></b>	<b>23</b>
Premiers Présidents des Cours d'appel	3
Procureurs généraux des Cours d'appel	3
Greffiers en chef des Cours d'appel	3
Juge au siège du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Ouagadougou	1
Substitut du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Ouagadougou	1
Juge d'instruction du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Ouagadougou	1
Juge au siège du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme de la Cour d'appel de Ouagadougou	1
Substitut du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme de la Cour d'appel de Ouagadougou	1
Juge d'instruction du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme de la Cour d'appel de Ouagadougou	1
Greffier en chef du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Ouagadougou	1
Greffier en chef du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme de la Cour d'appel de Ouagadougou	1

Juge au siège du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Bobo-Dioulasso	1
Substitut du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Bobo	1
Juge d'instruction du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Bobo-Dioulasso	1
Juge d'Instruction du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme de la Cour d'Appel de Bobo	1
Greffier en chef du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des infractions économiques et financières et de la criminalité organisée de la Cour d'appel de Bobo-Dioulasso	1
Greffier en chef du pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme de la Cour d'Appel de Bobo-Dioulasso	1
<b>6. Juridictions de 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>46</b>
Présidents de TGI de Nouna, Tougan, Ouahigouya, Dori, Banfora, Diapaga et Manga	07
Doyen des juges d'instruction	1
Greffiers en chef de TGI de (Nouna, Dédougou, Tougan, Tenkodogo, Ouahigouya, Djibo, Dori, Fada, Bobo-Dioulasso, Banfora, Diapaga, Manga et Ouagadougou)	13
Présidents de TA	2
Procureur du Faso TGI de Dédougou, Tenkodogo, Bobo-Dioulasso, Djibo, Fada, Manga et Ouagadougou	07
Commissaire de gouvernement de TA Ouagadougou	1
Greffier en chef du TA de Ouagadougou	1
Présidents des TT (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso)	2
Greffiers en chef des TT (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso)	2
Présidents des tribunaux pour enfants (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso)	2
Greffiers en chef des tribunaux pour enfants (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso)	2
Juge des enfants (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Kaya et Koudougou)	4
Président du tribunal d'instance de Ouagadougou	1
Greffier en chef du tribunal d'instance de Ouagadougou	1
Président du tribunal de commerce de Ouagadougou	1
Greffier en chef du tribunal de commerce de Ouagadougou	1
Président du tribunal de l'arrondissement 9 de Ouagadougou	1
<b>7. Hautes Juridictions</b>	<b>9</b>
Cour de Cassation (Président et Procureur)	2
Cour des Comptes (Président et Procureur)	2
Conseil d'Etat (Président et Commissaire du Gouvernement)	2
Greffier en chef de la Cour de Cassation	1
Greffier en chef du Conseil d'Etat	1
Greffier en chef de la Cour des Comptes	1
<b>8. Partenaires Techniques et Financiers</b>	<b>10</b>
Union Européenne, Banque Mondiale, France, Danemark, Suède, PNUD, Terre des Hommes Italie, Terre des Hommes Lausanne, Hans Seidel, UNICEF.	10
<b>9. Société civile</b>	<b>7</b>
Les syndicats du ministère (SAMAB, SMB, SBM, SYNAG, SGB, SYNAGSP, Syndicat national des	7

Secrétaires)/ <u>Ouagadougou</u>	
<b>10. Ordres professionnels</b>	<b>3</b>
Ordre des notaires	1
Ordre des avocats	1
Chambre des huissiers	1
<b>TOTAL</b>	<b>149</b>

## V- CHONOGRAMME DU CASEM 2019

Le chronogramme du CASEM se présente comme suit :

Chronogramme		
Périodes	Activités	Responsables
07 h 30	Mise en place terminée des participants	- CO/CASEM
08h 00 – 08 h 15	Cérémonie d'ouverture : - Discours du Ministre de la justice, Garde des sceaux, - Interview avec la presse	- Ministre
08 h 15 – 10h45	Panel sur le thème : « Efficacité de la justice face aux défis de la lutte contre le terrorisme et la criminalité économique et financière : Etat des lieux et perspectives.»	- Pôle Terroriste - Pôle Ecofi - Représentant GSP - Représentant CENTIF - Représentant Droits humains
10h 45 – 11 h 05	Pause-café	- DAF - Service traiteur
11 h 05 – 11 h 50 (45 mn)	Présentation et échanges sur la performance des directions	- DGESS - Participants
11h 50 – 12 h 35 (45 mn)	Présentation et échanges sur le rapport d'évaluation de performance des structures	- DDII - Participants
12h 35-13h20 (45 mn)	Présentation et échanges sur les statistiques judiciaires	- DGESS/DSS - Participants
13 h 20 – 13h50	Déjeuner	- DAF - Service traiteur
13 h 50 - 15 h 35 (45 mn)	Présentation et échanges sur le plan ministériel	- DGESS - Participants
15 h 35 - 16 h 20 (45 mn)	Présentation et adoption du programme d'activités 2019	- DGESS - Participants
16 h 20-17 h 05	Divers	- Participants
17h 05 - 17 h 30 (25 mn)	Finalisation du rapport synthèse du CASEM et amendements	- Participants
17 h 30 – 17h 45	Cérémonie de clôture	- DAF - Service traiteur

***Bon CASEM à toutes et à tous !***